PROJET PERSONNEL D'ETUDES ET D'INSERTION (PPEI) - SCIENCE POLITIQUE

Niveau d'étude :	La validation du PPEI se fait au semestre 6 de la licence (soit en fin de 3e année d'étude).
Nombre d'ECTS :	6
Période de réalisation :	Le PPEI peut être réalisé entre le semestre 1 et le semestre 6 de la licence. Cependant, il est fortement recommandé de ne pas attendre la L3 et de le réaliser entre la fin de la L1 et le début de la L3.

Objectif

Le projet personnel d'études et d'insertion vise à promouvoir l'autonomie et l'ouverture des étudiants à des domaines dépassant le seul cadre des matières enseignées. Il s'agit également d'acquérir la capacité à monter un projet et à le mener à son terme.

Date de restitution

Pour tous les étudiants (y compris les étudiants ERASMUS), le PPEI doit être remis au plus tard le vendredi 26 mars 2027. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Choix du PPEI

Les projets peuvent prendre trois formes : un stage, une activité d'intérêt général, un travail d'approfondissement dans un des domaines de l'enseignement et de la recherche.

Les stages peuvent être effectués aussi bien dans des institutions publiques et politiques que dans des associations ou des organisations œuvrant dans l'espace public (local, national ou international), éventuellement à l'étranger. Chaque étudiant.e choisit et propose donc le projet qui constituera son PPEI.

Quelques illustrations à titre indicatif :

- la mise en œuvre d'un projet dans une ONG ;
- une étude pour une collectivité territoriale ;
- une mission dans une association ;
- un stage dans les services de communication d'une entreprise ;
- la participation à des institutions et à des instances de représentations.

Il est aussi possible pour l'étudiant.e déjà engagé.e dans la vie associative et/ou militante de se baser sur son expérience pour réaliser son rapport.

Enfin, les étudiant.e.s peuvent aussi se lancer dans l'approfondissement d'un thème ou d' un sujet traité dans le cadre d'un séminaire de recherche. Dans ce cas, l'étudiant doit se rapprocher d'un.e enseignant.e-chercheur.e et demander son parrainage pour travailler sur le projet.

Dans tous les cas de figure, le PPEI doit être validé en amont par votre enseignant référent du PPEI (Cf formulaire demande de validation du PPEI).

Moment du choix

» Comme cela a été indiqué, les périodes de vacances entre la L1 et la L2, puis la L2 et la L3 constituent des moments propices pour réaliser un stage. Il est en tout cas recommandé de ne pas se lancer dans le PPEI dès le début de la L1 (trop tôt) et de ne pas attendre la L3 (trop tard, surtout pour ceux qui veulent bénéficier des échanges internationaux).

» Il faut tenir compte des délais nécessaires pour la validation et surtout la réalisation du projet et sa notation.

Les stages (durée min 70 heures) ne peuvent pas être réalisés sur les périodes suivantes : examens, révisions, rattrapages, CM ni TD.

4 étapes à suivre :

1. Téléchargement et dépôt de votre demande de validation de PPEI (uniquement pour ceux qui veulent rédiger un rapport à partir d'une activité d'intérêt général, ou pour ceux qui veulent rédiger un mémoire de recherche)

» Téléchargement du document intitulé Demande de validation du PPEI.

» Une fois dûment rempli (il faut prendre le temps de bien lire le document pour le remplir correctement), ce document sera remis par mail pour validation et signature à l'enseignant-chercheur qui aura accepté d'encadrer votre recherche.

2. Validation

La validation a lieu approximativement dans les 15 jours de l'envoi de la demande de validation PPEI (dans les seuls cas où elle est exigée).

3. Etablissement et signature de la convention de stage

» Pour tout stage, une convention de stage doit être établie et signée

» Procédure à suivre

4. Remise et évaluation du PPEI

» Après la réalisation du projet, l'étudiant remet le fruit de son travail. Qu'il s'agisse d'un support de présentation Powerpoint (rédigé à la suite d'un stage ou de l'exercice d'une activité d'intérêt général), ou d'un mémoire de recherche, il faut remettre le document en version numérique à Mme Haincourt, gestionnaire de la L3 (aurelie.haincourt@uvsq.fr).

» L'évaluation des supports Powerpoint et des mémoires sera fondée sur l'intérêt du projet, sur la rigueur de sa réalisation et, surtout, sur la qualité du travail rendu.

» L'évaluation réalisée à l'oral (uniquement pour les stages et activités d'intérêt général) prendra aussi en compte la qualité des réponses aux questions posées par le jury.

Evaluation du projet personnel étudiant

A l'issue de la réalisation du stage, de l'activité d'intérêt général, ou à l'issue d'un travail de recherche, les étudiant.e.s seront évalué.e.s selon deux modalités distinctes :

1/ Pour les étudiant.e.s ayant réalisé un stage ou une activité d'intérêt général :

Les étudiant.e.s seront évalué.e.s **par un examen oral de 20 minutes (10 minutes de présentation/10 minutes de questions)** devant un jury composé d'enseignant.e.s chercheur.se.s en science politique. La présentation orale devra obligatoirement s'appuyer sur un **support de présentation Powerpoint détaillé**, qui sera envoyé à l'administration (aurélie.haincourt@uvsq.fr). Ce support de présentation doit être soigné : une attention particulière sera accordée à la présentation, au style, à la rigueur de l'argumentation. Attention également à bien articuler les parties 1 (description du stage) et partie 2 (réflexion personnelle en rapport avec le stage).

CONSIGNES CONCERNANT LE SUPPORT DE PRESENTATION POWERPOINT

> Ce support de présentation Powerpoint doit présenter une **diapositive de présentation** avec les indications suivantes : les prénoms et noms de l'auteur, l'année universitaire, le numéro d'étudiant.e, l'objet (stage réalisé ou d'activité d'intérêt général réalisé dans X (nom de l'organisation) à la période Y (dates du stage ou de l'activité d'intérêt général), le thème du sujet de réflexion associé au stage ou à l'activité générale (présenté en partie 2 du PPT).
> Les diapositives suivantes seront organisées en deux parties :

PARTIE 1 : Une description du stage, exposant les éléments suivants :
Objectif
Enjeux
Actions menées
Résultats obtenus
Enseignements tirés de l'expérience

PARTIE 2 : Une réflexion personnelle en rapport avec le stage :
L'étudiant-e propose un sujet de réflexion en science politique en rapport avec son stage. Il/elle explicitera le sujet et la problématique (question générale traitée, en relation avec des thématiques de science politique : l'engagement, l'information civique, la représentation, la mobilisation, etc.). La mobilisation de cadres théoriques d'analyse et de réflexion relevant de la science politique (ou des sciences humaines et sociales) s' avère nécessaire. Le développement est organisé dans un plan formel et les sources et les référence sont indiquées (et résumées dans la bibliographie en annexe). L'analyse s' achève par une diapositive conclusive conclusion qui fait preuve d'une forme de réflexivité et de distanciation en explicitant les enseignements intellectuels et personnels tirés du PPEI.

Enfin, trois types d'annexes (= diapositives en fin de présentation PPT) sont demandées :
- Annexes de **bibliographie et, éventuellement, de webographie** : les étudiant.e.s doivent citer leurs sources (documents, articles de presse, articles de recherche, livres, sites web, etc.) avec précision et rigueur en montrant qu'ils et elles savent hiérarchiser leurs sources.
- Annexes **relatives à l'organisation étudiée** : organigramme, présentation de l' organisation, tout autre document lié à l'organisation utilisé dans l'analyse ;
- Annexes **relatives au suivi du PPEI** : Demande de validation du PPEI signée en amont par votre enseignant référent (en cas d'activité d'intérêt général), ainsi que les attestations du maître de stage, de l'association, de la société ou de tout autre organisme dans ou pour lequel l'action a été menée ou l'attestation de fin de stage signée (cela est téléchargeable sur votre plateforme PSTAGE).

2/ Pour les étudiant.e.s ayant réalisé un mémoire de recherche :

Le mémoire ne doit pas dépasser 25 pages (hors annexes, plans sommaire et/ou détaillé, ou encore hors index). Le mémoire de recherche est rédigé sous la direction d' un, voire plusieurs, enseignant.e.s-chercheur.se.s en science politique qui proposent plusieurs échanges à l'étudiant-e, en présentiel ou en visioconférence pour s'assurer du

bon déroulement du mémoire. Des éléments de méthodologie et de consignes relatives à la rédaction seront donnés à cette occasion. Une attention particulière sera accordée à la présentation, au style, à la rigueur de l'argumentation Le mémoire sera envoyé à la fois aux encadrant.e.s et à Mme Haincourt (aurelie.haincourt@uvsq.fr).

Calendrier

- **Pour tous les étudiants (y compris les étudiants ERASMUS), la date de remise du PPEI est avant le vendredi 26 mars 2027.**
- Les **redoublant.e.s** conservent le bénéfice de leur PPEI si la note est égale ou supérieure à la moyenne.